

# L'association Océan Vacci Tour en mission en Papouasie

**SOLIDARITÉ.** Créée fin 2021, l'association calédonienne a déjà de grands projets. À commencer par un voyage humanitaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre d'un programme de vaccination dans le Pacifique.

Les cofondateurs d'Océan Vacci Tour auront su tirer parti des mois de confinement sur le Caillou. C'est durant cette période que Marine Bayer, ex-pilote d'hélicoptère de combat au sein de la Marine Nationale, et Sébastien Destremau, skipper lors de deux Vendée Globe, ont eu l'idée de ce projet. Basée en Nouvelle-Calédonie, l'association, encore récente, vient d'être consolidée par la création d'un fonds de dotation nommé AidOcean. « Ces deux entités ont pour but commun de mener des missions humanitaires et de solidarité » notamment dans « les régions isolées du pacifique », explique Marine Bayer.

## « ŒUVRER POUR LES PLUS DÉMUNIS »

L'association jettera l'ancre au nord de la Papouasie, sur l'île de Nouvelle Irlande, la plus grande de la province des Îles. Une zone pourtant difficile d'accès pour l'Unicef qui a fait appel à l'association experte en navigation. Baptisée « Mission PNG », la campagne de vaccination doit



Marine Bayer, désormais infirmière, met le cap dans dix jours en Papouasie en mission de repérage. Photo JR

débuter en septembre et octobre prochain. Deux mois durant lesquels il s'agira de « se déplacer de village en village (une dizaine) et de changer tous les deux-trois jours » avant de revenir réaliser les doses de rappels. Une rotation utile « pour qu'ils se souviennent de nous » précise Marine Bayer.

Un seul leitmotiv pour l'association : « unir nos forces et compétences pour œuvrer auprès des plus démunis ». Des connaissances spécifiques qu'ils souhaitent partager avec le personnel médical local. Ils intégreront donc un infirmier et un médecin local à l'équipe « pour qu'ils puissent les former afin qu'ils prennent la relève ».

Le tandem de cofondateurs, sera rallié par Jean-Michel Pontier, médecin militaire. Au total, « une

équipe réduite » de neuf professionnels embarquera à bord d'une pirogue traditionnelle, le « Vaka Motu » (bateau des îles). « Un symbole fort qui permettrait de faire le lien assez facilement avec les populations ».

## « LA ROUGEOLE N'A PAS DISPARU »

L'association s'inscrit dans le plan d'urgence lancé par l'Unicef, l'OMS et la Croix-Rouge américaine, un renfort bienvenu contre la « recrudescence d'épidémies mortelles » telles que la rougeole et la polio. Le but étant d'arriver à un taux de vaccination contre la rougeole de 95 % dans le monde d'ici 2030, selon les ONG. « On ne sait pas si l'objectif sera atteint, mais on va œuvrer pour ». Un constat d'Océan Vacci Tour qui

témoigne de la baisse de la vaccination avec l'arrivée du Covid-19 « en Papouasie-Nouvelle-Guinée le taux de vaccination était à 25 % en 2018, avec la pandémie on est passé en deçà », remarque l'infirmière. En amont, une mission de repérage attend Marine Bayer à Port Moresby, capitale de la Papouasie, et à Kavieng, la ville principale de la Nouvelle Irlande. Elle rencontrera les autorités sanitaires locales et sera en mesure de définir les besoins en termes de quantités et de types de vaccins. L'équipe envisage d'ores et déjà d'autres campagnes, ailleurs dans la région comme aux Tonga, aux Salomon, et aux Fidji. Le Vanuatu est en vue pour la prochaine mission, dès lors que le pays rouvrira ses frontières.

Joanna Robin

## Faits divers

### Un appel à témoins pour retrouver un sexagénaire à Lifou



Les gendarmes de Lifou recherchent Henri, 64 ans, introuvable depuis le 6 juin. Le sexagénaire a quitté la tribu de Hmelek, vers 17 heures. Il a les yeux marron, cheveux noirs courts. Il mesure 1,67 m et est de corpulence moyenne. Lors de son départ, le 6 juin, il portait un bermuda rouge et blanc, un tee-shirt bleu avec un motif ou une inscription sur la poitrine côté gauche. Les gendarmes précisent qu'il « a pour habitude de circuler à pied le long des axes principaux entre Hmelek et Thuawaik et a pu s'inviter au sein des cérémonies de mariages qui se déroulent actuellement dans le secteur ». Toutes les informations doivent être transmises à la brigade de Wé au 44 87 95 ou en composant le 17.

### Un incendie détruit deux hectares de végétation à Bourail



Les sapeurs-pompiers de la commune de Bourail sont intervenus mardi pour éteindre un incendie qui s'était déclaré du côté de la tribu de Bouirou. Deux équipages du centre de secours ont été mobilisés pour contenir le sinistre qui menaçait quatre habitations et une antenne OPT. Les pompiers ont réussi à éteindre le feu qui a brûlé environ deux hectares de végétation.

# Un père incestueux condamné à sept années de prison ferme



En plus de la peine de prison ferme, le tribunal correctionnel a ordonné le retrait de l'autorité parentale du prévenu. Nicolas Petit

**JUSTICE.** Elle a eu le courage de le dénoncer. Une « petite rescapée de la vie », comme l'a décrite son avocate, qui va devoir se reconstruire après le procès de son père devant le tribunal correctionnel. Cet homme d'une quarantaine d'années a comparu pour des agressions sexuelles incestueuses sur sa fille de huit ans en 2015 à Nouméa. « Ce sont des faits qui ont été, avec l'accord de la partie civile, correctionnalisés mais il s'agit de fellations imposées qui sont des viols et relèvent, normalement, des assises », a annoncé le président, Frank Robail. Classée sans suite en 2015 puis relancée en 2019, l'enquête a permis d'établir que cet homme avait abusé de sa propre fille alors que la mère de famille

était en Métropole. « J'avais des pulsions sexuelles, je luttais mais je ne voulais pas tromper ma femme », avait reconnu devant les enquêteurs cet homme qui dit avoir été « violé par deux oncles dans mon enfance ».

## « UN MAL-ÊTRE PERMANENT »

À la barre, le prévenu, défendu par M<sup>e</sup> Grégory Marchais, a expliqué qu'il ne se souvenait de rien en raison de son alcoolisation massive à l'époque des faits. « Je regrette, j'ai honte, je ne suis pas fier », a-t-il répété. L'expertise psychiatrique a relevé chez ce père de famille « un mal-être permanent » et « une mécanique de réplication par rapport aux abus de son enfance ». Le procureur Hervé Ansquer a requis cinq

ans de prison dont un an avec sursis à l'encontre d'un homme qui « s'est livré à des actes incestueux pour ne pas tromper sa femme ». Frappée alors qu'elle était bébé, placée en famille d'accueil où elle a été martyrisée et abusée sexuellement, la victime « pétite de vie aujourd'hui malgré ce qu'elle a vécu », a noté son avocate, M<sup>e</sup> Ophélie Despujols, l'appelant à « s'émanciper de sa famille qui lui a causé bien trop de souffrances ».

Après en avoir délibéré, le tribunal a infligé au père de famille sept ans de prison ferme. Il a en outre été déchu de son autorité parentale et devra indemniser sa fille à hauteur d'un million de francs.

Jean-Alexis Gallien-Lamarche